



Témoign de violences sur mes beaux-petits-enfants

Par Pingouin

Bonjour,

J'ai besoin de conseils sur ma situation. Je suis en plein cauchemar.

Depuis 4 ans je suis en relation une femme sans que nous vivions ensemble (convictions religieuses de ma femme). Nous nous sommes mariés il y a un mois et elle est venue vivre chez moi. Elle a un fils et des petits-enfants que je ne connaissais pas très bien (parents très "protecteurs").

Pour la première fois depuis le mariage les parents nous ont laissé les enfants à garder (depuis mercredi) parce qu'ils allaient voir la famille de ma femme à l'étranger. Les enfants ont l'école à la maison, sauf la grande de 19 ans qui ne fait pas d'études.

Vendredi dernier ma femme a fait un malaise, elle est allée à l'hôpital pour des examens. J'ai donc gardé les enfants avec la grande : il y a trois garçons de 16, 8 et 6 ans, et quatre filles de 19 et 12 ans et des jumelles de 3 ans. Les jumelles étaient un peu timides, pas très bien depuis leur arrivée mais je ne me suis pas inquiété. Vendredi après le départ de leur grand-mère une s'est mise à pleurer et hurler et l'autre à vomir. J'ai commencé à m'occuper d'elles, quand le petit de six ans s'est aussi mis à vomir.

J'ai appelé la grande et lui ai demandé de téléphoner à mon médecin qui se déplace à domicile. Elle a refusé, dit que ce n'était rien, elle m'a dit qu'elle s'en occupait, elle paniquait.

Je suis allé appeler le médecin moi-même, et en attendant j'ai voulu aller nettoyer les enfants. Quand je suis revenu auprès des enfants j'ai vu que la grande était en train de frapper l'une des petites en lui disant de se calmer. Elle était complètement hystérique, alors je l'ai amenée dans sa chambre et j'ai fermé la porte à clé en attendant le médecin.

J'ai emmené les deux petits à la salle de bain pour les nettoyer et les changer. Et en leur enlevant leurs T-shirts j'ai découvert une horreur. Ils étaient couverts de blessures, de bleus et de marques de brûlures de cigarette. J'ai été militaire au Kosovo, je sais reconnaître de la torture.

J'ai tout de suite appelé les gendarmes et rappelé mon médecin en lui demandant de venir en urgence.

La gendarmerie est arrivée en même temps que le médecin, les enfants ont été emmenés à l'hôpital sauf la grande qui est venue avec moi être interrogée par la gendarmerie.

La grande a déposé plainte contre moi pour l'avoir enfermé dans sa chambre. J'ai été relâché vendredi soir, les gendarmes m'ont dit qu'on ne me reprochait rien et que le procureur avait rejeté la plainte de la grande.

Samedi ma femme est rentrée, je lui ai tout expliqué. Elle est devenue folle de rage, elle m'a accusé d'avoir brisé sa famille, d'avoir livré ses petits-enfants aux "voleurs d'enfants", que l'Etat allait persécuter son fils, qu'ils allaient être éduqués comme des "Occidentaux".

Elle savait que son fils et sa belle-fille torturaient ses enfants. Elle dit "éduquer comme dans notre culture"...

J'ai épousé un monstre. Je l'ai chassée de chez moi en lui disant de ne plus revenir et ce matin je suis retourné à la gendarmerie être interrogé et je leur ai parlé de ma femme. Ils m'ont dit que comme on était mariés elle avait le droit de revenir chez moi.

Il y avait une assistante sociale à la gendarmerie qui m'a demandé si je voulais bien accueillir temporairement le grand de 16 ans et la petite de 12 ans. Ils ont demandé à venir habiter chez moi.

Je ne sais pas quoi faire. Je ne veux plus de mon "épouse" chez moi. J'accueille souvent mes propres petits-enfants (pour soulager ma fille et mon gendre handicapés), je ne veux pas de ce monstre près d'eux.

C'est normal qu'on me demande d'accueillir des enfants alors que je n'ai pas de lien de sang avec eux ? Si j'accepte il va se passer quoi ? Et si je refuse ?

Pardon si j'ai été long et pas très clair, je suis complètement perdu.

Merci pour vos précieux conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comme vous n'avez aucune certitude sur l'auteur des sévices et qu'en plus votre épouse semble les approuver, vous pouvez refuser d'accueillir ces enfants pour leur sécurité. Ils seront placés dans une famille d'accueil agréée par l'ASE.

Consultez un avocat pour engager une procédure de divorce. En attendant vous ne pouvez pas l'écarter du domicile conjugal. Protégez vos petits-enfants et évitez de les recevoir tant que toute la lumière n'est pas faite sur cette terrible affaire. Rencontrez-les ailleurs.

Par Pingouin

Bonjour,

Merci infiniment pour votre réponse.

Les enfants ont dit que c'est leurs parents qui ont fait ça. Les brûlures en particulier ont été faites par le père. Mais ma femme savait.

Je ne peux pas refuser d'accueillir mes petits-enfants. Mon gendre a une cardiomyopathie et il est fréquemment hospitalisé. Ma fille a une maladie auto-immune qui lui cause une grande fatigue et l'oblige à rester allitée. Ils ont trois enfants dont deux sont autistes et un atteint d'une malformation cardiaque.

Il y a un suivi des services sociaux à la demande des parents. Il est convenu avec eux et le pédopsychiatre que j'accueille mes petits-enfants à chaque fois que les parents ont besoin. Je suis veuf de ma première épouse. Mes autres enfants habitent loin. Qui va s'occuper mes petits-enfants si je ne suis pas là ? de

Et-ce que je peux demander aux gendarmes que ma femme soit interdite de revenir chez moi ?

Est-ce que les éducateurs qui suivent mes petits-enfants peuvent faire quelque chose ?

Je vais voir un avocat pour divorcer... un mois après mon mariage.

Je fréquente cette femme depuis des années. J'ai été amoureux. J'ai vu ses petits-enfants des dizaines de fois. Comment est-ce que j'ai pu me rendre compte de rien ?

Par yapasdequoi

Et-ce que je peux demander aux gendarmes que ma femme soit interdite de revenir chez moi ?

Non sauf si le juge ordonne une mesure d'éloignement. Mais c'est peut probable puisque elle n'est pas directement accusée.

Pour vos petits-enfants : Vous pouvez aller les garder chez eux, ou les accueillir dans un autre lieu que votre domicile conjugal actuel. Leurs éducateurs peuvent surtout interdire leur séjour auprès d'une personne soupçonnée de violences.

Par LaChaumerande

Bonjour

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez appeler le 119 [[url=https://www.allo119.gouv.fr/](https://www.allo119.gouv.fr/)]<https://www.allo119.gouv.fr/>], la personne que vous aurez au téléphone est formée à ce genre de situation et saura vous guider en vous invitant, par exemple, à alerter les services sociaux du lieu où résident les parents de ces enfants.

Elle dit "éduquer comme dans notre culture"

Mensonge et vous vous en doutez. Je ne connais pas de culture qui érige la maltraitance des enfants en principe d'éducation.

Avis non juridique : bravo à vous d'avoir réagi plutôt que de vous taire et bon courage pour la suite.

Par Isadore

Bonjour,

Je me permets un conseil : en plus de l'avocat n'hésitez pas à consulter un médecin ou un psychologue.

Si vous avez régulièrement la charge de vos petits-enfants handicapés je ne vous conseille pas d'accueillir chez vous en plus des enfants traumatisés. Il vaut mieux ne pas toucher au cadre posé par les parents et les services sociaux, surtout pour des enfants autistes qui n'aiment pas changer leurs habitudes.

Il vaut mieux laisser les services sociaux trouver une solution adaptée pour ces enfants. Vous avez assez de tracas avec votre famille et votre divorce à venir.